

Les métiers de la prévention et de la sécurité

L'ensemble des forces de sécurité civile des collectivités locales (policiers municipaux, gardes champêtres et sapeurs pompiers professionnels) sont chargés, sous la responsabilité des élus locaux, d'assurer la protection des biens, des personnes et de l'environnement.

S'ils peuvent intervenir pour réprimer les infractions, les policiers municipaux et les gardes champêtres, assurent avant tout des actions de prévention et de médiation.

Ils effectuent également des missions d'îlotage et de surveillance de la voie publique où ils privilégient la proximité avec les citoyens, investissent les domaines de l'urbanisme, de la sécurité routière...

Les sapeurs pompiers professionnels, regroupés au sein des services départementaux d'incident et de secours (SDIS), assurent de multiples missions de secours et de préventions (secours routiers, accidents domestiques, lutte contre les incendies, risques techniques, inondations...)

► Quelques exemples de métiers :

- Directeur fonctionnelle et opérationnelle des services de police municipale
- Chargé de la sécurité routière
- Pompier
- Policier municipal
- Garde champêtre
- Agent de médiation
- Agent de surveillance des voies publiques...

► Comment y accéder ?

Concours (Gardien de police municipale, Chef de police, pompier professionnel...)

Recrutement direct sur certains emplois (catégorie C) et pour les travailleurs reconnus handicapés

Recrutement des non-titulaires (contrat CDD) : remplaçants – contractuels et chargés de mission...

► Où travailler ?

Les mairies, intercommunalités, SDIS.



Modalités d'accès aux différents cadres d'emplois

CATEGORIES	CADRES D'EMPLOIS	CONCOURS			ORGANISMES
		EXTERNE	INTERNE service effectif publique	3 ^{ème} VOIE expérience professionnel	
A	Directeur de la police municipale	BAC + 3	4 ans		CDG
B	Chef de police municipale	Diplôme de niveau IV		4 années	
C	Garde champêtre	Diplôme de niveau V			
C	Gardien de police municipale	Diplôme de niveau V			
	Lieutenant de pompier professionnel	Diplôme homologué de niveau II / Etre âgé de 29 ans au plus au 1 ^{er} janvier de l'année du concours			

Les métiers de la prévention et de la sécurité

56, rue Bicoquet 14052 CAEN

Tél : 02.31.15.50.20 / Fax : 02.31.85.98.76

Mail : cdg14@cdg14.fr / Site internet : www.cdg14.fr